



Refus de transcription d'acte de mariage a nantes

Par **anissiou**, le **18/06/2016** à **14:36**

bonjour

Je suis marié en Algérie depuis 15 ans avec un français ,nous sommes de bonne foi, nous avons déposé la demande de transcription de l'acte de mariage au Consulat , mais le tribunal de France a Nantes a annulé notre mariage car notre mariage est putatif parce que en s'est marier le 15 juin 2001 avant le premier mariage a été dissous par jugement de divorce rendu par tribunal le 03/06/2001

Comment faire pour sauver mon mariage ?

Par **youris**, le **18/06/2016** à **21:05**

bonjour,

la polygamie est interdite en droit français.

si votre mari s'est remarié alors que son premier mariage n'était pas dissous, le second mariage ne peut pas être transcrit sur l'état-civil français car il est nul car contraire à l'ordre public français.

Il ne vous reste plus qu'à divorcer et à vous remarier en vérifiant bien que votre mari est bien divorcé de son premier mariage.

salutations.

P.S.il me semble avoir déjà lu la même question sur un forum juridique, il y a quelques semaines.

Par **anissiou**, le **19/06/2016** à **17:44**

merci beaucoup ,oui c'est moi qui cherche sur tous les sites juridiques les conseils